

AFFAIRE N° 18 - Acquisition d'un immeuble bâti situé rue Jules Auber, appartenant à Madame BERTAUD Gaston.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 360 m² bâti d'une construction en dur de type F 6 Bourbon et d'un pavillon appartenant à Madame BERTAUD Gaston.

Cet immeuble a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de la propriétaire pour le prix de 380 000 F.

Compte-tenu de sa proximité du Foyer des Jeunes de Joinville, l'acquisition de l'immeuble de Madame BERTAUD apparaît intéressante en raison des nombreuses possibilités d'utilisation d'autant que son prix ne représente qu'une majoration de 7,8 % par rapport à l'estimation domaniale.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à acquérir le terrain BERTAUD pour la somme de 380 000 F.

La dépense sera prélevée sur le Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Mu
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et de
Collectivités locales
Signé: Paul PASTOR
Par copie conforme
Saint Denis le 15 novembre 1971
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTÉ